COMMUNE DE FAIMES

INFO FLASH

JUILLET, 2013

NEWS

BILAN SUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES

Comme annoncé via notre INFO FLASH précédent, certaines voiries ont subi un *lifting* durant la première quinzaine de juin grâce aux subsides de la Région wallonne (droits de tirage). Un trottoir de 52 mètres près de l'Intermarché a également été réalisé dans le cadre de ce chantier. Un second trottoir a été réalisé rue du Bec à Les Waleffes.

Au rayon des bonnes nouvelles, nous pouvons vous annoncer que nous avons enfin reçu l'arrêté ministériel signé par Monsieur Paul Furlan concernant les futurs travaux de la rue J. Mignolet à Viemme. Les travaux devraient débuter avant l'hiver. Le « plan trottoir » qui prévoit la création de trottoirs rue A. Warnotte à Celles est aussi en bonne voie du côté du SPW (région wallonne). Les soumissions seront ouvertes pour la fin août. Les travaux débuteraient en automne.

Les photos « avant et après » des travaux sont visibles sur le site www.faimes.be

NE LAISSEZ AUCUNE CHANCE AUX CAMBRIOLEURS!

Pendant les périodes de vacances, le nombre d'effractions augmente considérablement. Mieux vaut donc sécuriser votre maison. En outre, vous pouvez demander à vos voisins ou à des proches de surveiller votre habitation. Et grâce à l'application **www.police-on-web.be**, vous pouvez aisément prévenir la police de votre absence et demander qu'elle surveille votre maison.

Rappel

- ✓ **Fermez toujours votre habitation quand vous partez.**
- ✓ **Donnez l'impression que votre habitation est occupée quand vous êtes absent.**
- ✓ **Ne cachez jamais vos clés sous le paillasson ou dans un pot de fleurs !**
- ✓ **N'accrochez pas vos nom et adresse à votre trousseau de clés.**
- ✓ **Eloignez vos objets de valeur (gsm, ordinateur portable, tv, ...) de la vue des passants.**
- ✓ **Ne jetez jamais leur emballage sur le trottoir. Notez leur numéro de série.**
- ✓ **Ne postez jamais sur Internet des messages sur vos plans de voyage/vos achats de valeur.**
- ✓ **Demandez à un conseiller en prévention vol de visiter gratuitement votre habitation.**

ISOLATION DES TOITURES INCLINÉES

Les pertes thermiques d'une toiture représentent en moyenne 30 % des pertes énergétiques globales d'une maison lorsque celle-ci n'est pas isolée (50 % des maisons en Wallonie). Si vous voulez faire des économies d'énergie, il est donc indispensable de commencer par isoler votre toiture.

Comment isoler votre toiture ?

Un toit en pente demande une autre approche qu'un toit plat. Pour convenir à l'isolation du toit, les matériaux isolants doivent répondre à des exigences spécifiques. Faites en sorte d'avoir une résistance thermique (valeur R) de minimum 3 m².K/W et de placer le matériau de manière professionnelle. Si vous placez mal le meilleur matériau, tous vos efforts seront perdus. L'épaisseur revêt également une importance capitale: plus le matériau est épais, plus le pouvoir isolant est élevé.

Toit en pente

Si vous voulez utiliser les combles comme pièce de vie, isolez alors le versant de toiture. Si vous envisagez d'utiliser le grenier uniquement comme espace de rangement, il suffit d'isoler le plancher des combles (voir p. 20).
Isoler doit se faire avec précision et dans les règles de l'art. Confiez cette tâche à un professionnel ou à un bricoleur averti.

Quelles primes?

- La région Wallonne octroie des primes pour l'isolation de la toiture : de 5 à 7 € le m² en fonction des revenus du ménage (si l'installation est réalisée par le demandeur), et de 10 à 14 € le m² en fonction des revenus du ménage si l'installation est réalisée par un entrepreneur (max : 100 m² par habitation). Des surprimes de 3€/m² sont accordées si l'isolant est naturel ou si le Rd de l'isolant est supérieur ou égal à 4 m²K/W (Cumulables).
- Il existe également (actuellement) une déduction fiscale de 30 % accordée par le SPF des finances. On peut compter que la récupération des sommes dépensées pour l'isolation varie entre 2 à 3 ans.
- L'isolation d'une toiture peut être considérée comme un travail de performance énergétique pour l'Ecopack Wallon, soit prêt à 0 %.

Pour toute information sur les primes de la région et sur le service ECOPACK et pour tout conseil pour réduire vos dépenses d'énergie: contacter l'Ecopasseur (Conseiller en énergie), Monsieur Dorn Jean.

Lieu
Maison communale.
Quand
le vendredi matin sans RDV et le vendredi après-midi sur RDV.

FIN DE LA PRIME POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Le Conseil Communal en sa séance du 07/06/2013 a décidé de ne plus octroyer la prime communale de 250 € pour le placement de panneaux photovoltaïques.

Les dossiers en cours et ceux présentés ***avant le 1er septembre*** bénéficieront encore de la prime.

A dater du 1er septembre, la taxe sur les permis d'urbanisme (120 €), le contrôle d'implantation d'un nouveau bâtiment (100 €), les permis d'urbanisation (120 €/lot) et d'environnement (classe 1 : 500 € - classe 2 : 100 € - classe 3 : 25 €) sera réclamée en liquide **au dépôt de la demande**.

PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES

En 2004, la Belgique faisait figure de précurseur en introduisant une puce électronique dans ses passeports. Sur celle-ci figuraient les données personnelles, la signature et la photo du détenteur du passeport.

Les nouveaux passeports biométriques contiendront votre identité, votre photo, votre signature et les empreintes digitales de deux de vos doigts

Une harmonisation européenne

Nous sommes quelques 500 millions de citoyens européens a être concernés par ces mesures.
Les nouveaux passeports biométriques répondent en effet à une exigence de l'Union européenne.

En instaurant la biométrie dans les passeports de ses citoyens, l'Union européenne entend améliorer la sécurité:

- Des **citoyens** eux-mêmes: en leur garantissant un document de voyage quasi infalsifiable et donc une plus grande protection contre l'usurpation de leur identité;

- Des **territoires**: en luttant contre la fraude à l'identité - en constante augmentation - qui touche de nombreux Etats.

Vous êtes belge et vous résidez en Belgique

Dans ce cas, les nouvelles procédures ne vous concernent pas tout de suite. Les nouveaux passeports biométriques seront en effet introduits en Belgique dans le courant du mois de septembre 2013.

Vous disposez déjà d'un passeport, celui-ci restera valable sans restriction pendant toute sa durée de validité (5 ans).

Vous résidez à l'étranger

il se peut que l'arrivée de la biométrie dans votre passeport ne soit pas un changement anodin.

Dans un bon nombre de cas, vous serez en effet confronté à des déplacements, parfois importants, pour introduire votre demande de passeport car la biométrie requiert la présence physique du demandeur

Pendant de nombreuses années, la Belgique a, contrairement à de nombreux pays, fait preuve d'une grande souplesse en permettant à ses ressortissants résidant à l'étranger d'introduire leur demande de passeport par courrier.

Avec l'introduction de la biométrie, cette alternative ne sera de fait plus possible, chaque citoyen étant tenu de **se présenter en personne** lors de sa demande (à partir de l'âge de 6 ans).

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à visiter le site **www.diplomatie.belgium.be** ou à contacter Monsieur Alain Heer, responsable des demandes de passeports, au 019/33.98.68.

UN ECRIVAIN PUBLIC À VOTRE SERVICE

NOUVEAU

De quoi s'agit-il?

L'écrivain public accompagne les personnes dans la rédaction et/ou la compréhension des courriers personnels, officiels ou administratifs. Il ou elle initie des actions collectives: ateliers d'écriture, ateliers slam, lectures à voix haute , recueils de récits de vie, mémoires collectives… Et ce, dans un souci d'émancipation tant individuelle que collective.

Monsieur SPINEUX Christian, écrivain public, est à la disposition de tous **chaque mercredi de 13 à 16 h** à l'Administration communale. N'hésitez pas à bénéficier de ce nouveau service **entièrement gratuit**!

Infos complémentaires au 019/33.98.68 ou 019/33.98.50.

OUVERTURE D'UN POSTE MÉDICAL DE GARDE À WAREMME

Depuis le 1er juin, **un poste médical de garde en médecine générale** a vu le jour **rue de Huy 28C à Waremme** afin de répondre au mieux aux attentes de la population en matière de garde médicale **les soirées de semaine, les week-ends et les jours fériés**.

Un numéro d'appel unique a été mis en place : **019/67.66.00**

Ouverture du poste de garde:

- Du lundi au vendredi de 20h00 à 22 h.
- Week-end et jours fériés : de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 22 h. De 22 h à 7 h les patients seront invités à se rendre dans le service d'urgence de leur choix à Waremme.

Il sera opportun de vous munir de votre carte SIS ou d'identité.

Afin de satisfaire également les personnes qui sont dans l'impossibilité totale de se déplacer au poste de garde ou à l'hôpital, un médecin se rend à domicile en semaine 24 h sur 24, les week-ends et jours fériés. Au vu du territoire couvert et de la densité de population, les urgences vitales ne pourront plus être assurées par ce seul médecin mobile pour des raisons évidentes de déplacement. **Dans ces cas d'extrême urgence**, il faudra faire appel au **112** directement.

UNE NUMÉROTATION VISIBLE DES IMMEUBLES PEUT SAUVER DES VIES!

Les pompiers de Waremme nous ont rapporté les difficultés éprouvées lors d'interventions pour localiser certaines habitations suite à une absence de numérotation.

En effet, l'absence de numéro sur les maisons (principalement les constructions récentes ou les immeubles transformés) ou leur mauvaise visibilité peut avoir des conséquences désastreuses.

Le Collège communal tient à rappeler qu'en vertu du Règlement de police, **toute personne est tenue d'apposer ou de faire apposer un numéro sur l'immeuble dont elle est propriétaire.** Ce numéro devra être placé solidement, de manière à être visible de la voie publique. Il sera apposé de préférence à côté de la porte d'entrée principale, à une hauteur de 1,50 à 2 m maximum ou, à défaut, sur la boîte aux lettres ou tout dispositif à installer sur les indications du collège communal. L'usage de chiffres et éventuellement de lettres autres que ceux confiés par l'Administration communale est interdit, sauf autorisation écrite du collège communal. Le numéro attribué sera, de manière générale, installé par la personne concernée dans les huit jours de sa réception. A défaut pour cette personne de s'exécuter dans ce délai, le Bourgmestre y fera procéder d'office aux frais de celle-ci.

Pourriez-vous donc veiller à ce que votre habitation soit numérotée et que votre numéro soit le plus visible possible! Pour les services de secours, chaque seconde gagnée est cruciale!

Si vous n'avez pas de numéro, merci de contacter M. Hubin au service urbanisme au 019/33.98.56 qui se fera un plaisir de vous en remettre un.

OPÉRETTES 2013

Rappel

L'administration communale invite les personnes âgées de 60 ans et plus aux opérettes organisées par le Centre Dramatique Dialectal de Remicourt **les 12 octobre (5 €) et 14 décembre 2013 (gratuit).**

Le car communal vous prendra en charge aux différentes places publiques aux heures suivantes:

Aineffe : 12h50—Borlez: 13h00—Les Waleffes : 13h10—Celles : 13h20— Viemme: 13h50

Votre réservation est attendue auprès de M. Etienne Cartuyvels au 0475/89.82.89 au plus tard le lundi précédant l'opérette.

JUMELAGE FAIMES-AMBIERLE 2013

Pour le 31ème anniversaire du jumelage, peu de soleil dans le ciel mais beaucoup de chaleur dans le cœur des français et des belges qui ont participé à cette rencontre.

Après l'arrivée de nos amis français et le traditionnel échange des cadeaux, les familles sont rentrées se reposer afin d'être d'attaque pour affronter la belle journée d'excursion du lendemain.

Au programme du vendredi 10 mai, visite guidée de la gare Calatrava de Liège ainsi que du musée de la vie wallonne. Le samedi 11 mai, journée en famille pour tous se clôturant par un souper festif à la salle La forge. Après la réunion des comités, la rencontre s'est terminée le dimanche 12 par un geste très symbolique : un Araucaria (sapin que l'on retrouve au pied de la mairie d'Ambierle) offert par nos amis ambierlois a été planté à Aineffe, en formulant le vœu qu'à chaque nouvelle branche qui poussera, une nouvelle famille entrera dans notre beau jumelage…

BAMBOIS ET LE CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

Nous vous invitons **le 22 août prochain** à une journée champêtre, pleine de découvertes dans un esprit d'amitié, culturel et bénéfique pour tous les participants.

Dès à présent, les inscriptions se font au n° **0477/78.55.30 de F. DELNATTE**, Echevin de la citoyenneté qui co-animera la journée. Le nombre d'enfants sera limité à +- 20 participants. A noter qu'il n'est pas interdit aux parents qui le souhaitent, d'accompagner le groupe. Sur place, ils pourront découvrir des sites merveilleux et le jardin japonais, qui valent le déplacement. Le programme de la journée est disponible sur www.faimes.be.

Un Conseil Communal des Enfants (CCE) va démarrer fin de cette année. Il sera composé d'enfants habitant à Faimes, et qui sont en 5ème ou 6ème année primaire. Les informations seront communiquées aux parents concernés, en temps utile.

Vous pouvez obtenir des informations à ce sujet auprès de Frédéric Delnatte ou d'Angélique Seiller, Responsable de l'Accueil Extra-Scolaire, Animatrice du CCE au 019 / 33 98 68".

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE LES 7 ET 8 SEPTEMBRE

La Commune organise un week-end intitulé ***d'une Chapelle à l'autre***. D'une Chapelle à l'autre, permet de traverser notre commune du village de Celles à celui d'Aineffe, en passant par celui de Borlez, ou en passant devant le château de Les Waleffes pour admirer la façade dont on ne se lasse pas.

Mais revenons à nos Chapelles. Celle de Celles … propose son acoustique exceptionnelle, dans un cadre de verdure merveilleux. Différents mini concerts de harpe, avec la harpiste de l'Opéra Royal de Wallonie, Primor Sluchin, égayeront le week-end, et raviront vos oreilles. Le programme musical sera actualisé sur www.faimes.be

Celle d'Aineffe ensuite, appelée Oratoire Saint Sulpice sera ouverte au public une des premières fois depuis sa restauration, et des animateurs locaux vous expliqueront l'ampleur de la tâche réalisée. De plus, une historienne de l'art ayant fait son mémoire de fin d'études sur cette Chapelle nous fera le plaisir de nous donner quelques explications. Là aussi le site internet de la commune permettra d'en savoir plus sur les horaires de présentation.

Pour celles et ceux qui n'ont pas internet, vous pouvez contacter F. Delnatte, Echevin du Patrimoine au 0477/78 55 30. Il est prévu une petite dégustation de bières artisanales de la région. L'entrée est gratuite.

FANCY-FAIR DES ÉCOLES COMMUNALES

Photos sur www.faimonsnous.be

Nous sommes déjà dans la dernière ligne droite de l'année scolaire. Le samedi 1er juin, la fête scolaire a connu un succès sans précédent : plus de 500 adultes ont admiré le magnifique spectacle préparé par les professeurs d'éducation physique regroupant les enfants du primaire des deux implantations, soit près de 200 enfants. Parallèlement, les plus jeunes pouvaient s'amuser à différents jeux et animations suivis d'un barbecue sous un beau soleil.

Juin est aussi le temps des excursions : le zoo de Planckendael, le signal de Brotrange, Wégimont, les jardins d'Annevoie, Pairi Daiza ainsi que deux journées à la mer pour les grands de maternelle de Les Waleffes sont les destinations prévues en cette fin d'année.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que tous les enfants ont réussi leurs examens et ont obtenu leur CEB. Félicitations à chacun d'eux ainsi qu'à leurs parents. Que chaque enfant puisse profiter pleinement de leurs vacances.

PLAINE DE JEUX AU CORTIL À BORLEZ

Comme chaque année, la commune de Faimes organise la plaine de jeux au Cortil à Borlez pour les enfants âgés de 2 ans 1/2 à 12 ans du **lundi 1er juillet au vendredi 16 août 2013 de 7 h 30 à 18 h**.

PAS BESOIN DE S'INSCRIRE A L'AVANCE, LA PARTICIPATION EST A REGLER SUR PLACE :

- ☞ 4 €/jour pour les enfants habitant à Faimes.
- ☞ 4 €/jour pour les enfants n'habitant pas Faimes mais fréquentant l'école de Faimes.
- ☞ 8 €/jour pour les enfants n'habitant pas Faimes.

NB : Tarif dégressif à partir du 2ème enfant pour les familles nombreuses.

Amusement

Activités

- ☺ 1ère semaine : Koh-Lanta et multisports.
- ☺ 2ème semaine : Contes et peinture (peindre à la manière de ....)
- ☺ 3ème semaine : Les Schtroumpfs aux jeux olympiques.
- ☺ 4ème semaine : Autour de Disney et Athlétisme.5ème semaine : le cirque - Balles, bulles, ballons
- ☺ 6ème semaine : Les pirates contre Les créatures légendaires
- ☺ 7ème semaine : Les indiens et les cowboys des Super-héros comme les autres?

Sports

Pour tout renseignement complémentaire:

- Administration communale au 019/33.98.50.
- Monsieur Etienne Cartuyvels, Président du CPAS et responsable de la plaine de jeux au 0475/89.82.89.

RENOUVELLEMENT DE LA CCATM

Après avoir lancé un appel public ce début d'année en vue de renouveler la C.C.A.T.M., le Conseil communal a désigné les représentants de la nouvelle Commission Consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. Voici donc comment se compose la nouvelle Commission :

Président de la Commission : Monsieur François THONON—**Vice-Président de la Commission** : Monsieur Georges LIENART

Représentants de la Commune :

Effectifs : M Gilles DEVALLEE
M Frédéric DELNATTE
Mme Myriam DETIEGE

Suppléants : M Guy DUBOIS
Mme Laurence SARTON
Mme Marie-Claire BINET

M. Jean-Marc Delchambre, Echevin de l'Urbanisme est membre avec voix consultative

Membres effectifs :
de HEMPTINNE Dominique
PIRON Claude
LIENART Georges
LEMESTREZ Marcel
RIGO Michel
FRYNS Guillaume
KEPPENNE Gaëtan
DAGRAIN Fabrice
DELBOUILLE Françoise

1er Suppléant
LEONARD Camille
SCHOENAERS France
DULAUNOY Jacqueline
PIETTE François
HUMBLET Guy
MORNARD Jacques
ORBAN René
MASSET Francis
CORSWAREM Constant

2ème Suppléant
DELREZ Jacques
le Maire Pierre
de POTESTA Louis
FRANCOIS Marianne
PUGENGER Serge
DANS Nicole

CALENDRIER CULTUREL 2013

AOUT						
4	d	12:00	Viemme	ferme Genot	Comité Viemme et Vous	6ème Barbecue rencontre
18	d	11:00	Faimes		Comité des Parents	10ème Rallye Gastronomique
22	j	8:00	Borlez	Cortil	Administration Communale	Démocratie et Citoyenneté : BAMBOIS
SEPTEMBRE						
1	d	12:00	Celles	Forge	Aineffe en Fête	16ème Buffet Campagnard : midi et soir
1	d	14:00	Borlez	Cortil	Comité pensionnés de Viemme	Goûter des pensionnés de Viemme
6	v	20:00	Borlez	Cortil	PAC	Initiation à l'Astronomie
8	d	14:30	LW	Patria	Pensionnés de Faimes	Goûter-spectacle
7 et 8			Journées du Patrimoine : d'une chapelle à l'autre			
13	v	20:00	Borlez	Cortil	Comité Horticole	Fushias et Hortensias
13	**et**	**14**	LW	Châpiteau (+Patria)	Comité des Fêtes de Les Waleffes	Fête de Les Waleffes - 6ème Barbecue, tournoi de pétanque
15	d	14:00	Borlez	Cortil	Comité Apicole	Conférence
25	Mc	17:30	Celles	Forge	Croix Rouge	Don de Sang jusque 20 heures
27	v	19:00	Borlez	Cortil	PAC	initiation à l'Astronomie
29	d	12:00	Celles	Forge	D'une main à l'autre	Journée Couleur d'Afrique : Animation-repas-Expo

PLAINE DE JEUX AU CORTIL A BORLEZ DU 1ER JUILLET AU 16 AOUT INCLUS

COMMUNE DE FAIMES

Rue A. Braas 13 à 4317 FAIMES
Tél. : 019/33.98.50
Fax : 019/33.97.76
E-mail : commune@faimes.be
Site Internet : www.faimes.be

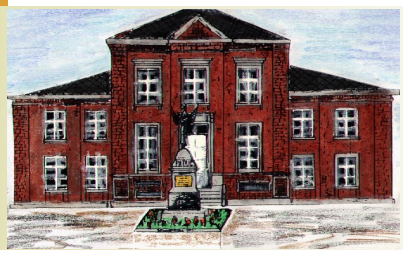

Nos bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi de 9 à 12 heures.

Permanences :
les mercredis de 14 à 16 heures et
les samedis de 10 à 12 heures à l'exception
des mois de juillet/août et des jours fériés.

LE COLLÈGE COMMUNAL

A votre écoute

Marie-Alice VANDEREYKEN

Bourgmestre - Police– Enseignement

☎ 0496/94.98.03

✉ mariealicevandereyken@gmail.com

Jean-Marc DELCHAMBRE

Echevin de l'Urbanisme et
des Finances

☎ 0474/30.15.88

✉ jc.delchambre@skynet.be

Guy DUBOIS

Echevin des Travaux

☎ 0476/411.652

✉ guyduboisfaimes@skynet.be

Frédéric DELNATTE

Echevin de la Culture

☎ 0477/78.55.30

✉ fredericdelnatte@gmail.com

Etienne CARTUYVELS

Président du CPAS

☎ 0475/89.82.89

✉ cartuy@hotmail.be

Editeur responsable : Marie.-Alice. VANDEREYKEN

Mise en page : Nancy BURE